

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 22 MAI 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux mai, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Chauriat, sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 13 mai 2014

Nombre de conseillers :

- ❖ En exercice : 23
- ❖ Présents : 20
- ❖ Votants : 23

Présents : Maurice DESCHAMPS – Serge GAYTON - Nathalie MONIO - Nicole NENOT (Chauriat) – Olivier BOULICAUD – Yamina KADDOUR - René LEMERLE – Gilles VOLDOIRE (Dallet) – Pascal BOITEL - Jean DELAUGERRE - Claude DELETANG – Amandine PENDINO – Monique POUMARAT - François RUDEL – (Mezel) – Marie-Jo GRIFFON - Colette HENRION – Bernard LEON - Fabienne POUPENEY - (Pérignat-ès-Allier) – Philippe DOMAS – Jean-Louis HOSTALIER (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents excusés : Guy MAILLARD (Chauriat) – Marie-Thérèse THEVENET (Dallet) – Jean-Pierre BUCHE (Pérignat-ès-Allier).

Procurations : Guy MAILLARD à Maurice DESCHAMPS – Marie-Thérèse THEVENET à René LEMERLE – Jean-Pierre BUCHE à Fabienne POUPENEY.

Amandine PENDINO est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 7 avril 2014
2. Election des membres du bureau
3. Délégations accordées au président
4. Autorisation accordée au président pour déposer plainte auprès du procureur de la République pour la non-restitution de la porte du château féodal de Mezel par un artisan
5. Autorisation pour signer le nouveau Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF
6. Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement de la cour intérieure du château féodal de Mezel
7. Délibération actant l'adhésion de Mur-ès-Allier au projet de groupement d'achat de gaz naturel initié par le Conseil général et l'ADUHME.
8. Constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs
9. Décisions modificatives
10. Questions diverses

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 AVRIL 2014

Préalablement au vote du procès-verbal du 7 avril 2014, Marie-Jo GRIFFON demande la parole : *« Il y a une démarche d'apaisement et d'excuses que je prends en compte. Je rappelle que les citoyens qui ont porté nos suffrages sur notre nom ont, quant à eux, une exigence que nous soyons porteurs de paroles et acteurs d'une vraie démocratie où le débat puisse se faire en toute transparence ».*

Le Président soumet le procès-verbal au vote du Conseil Communautaire qui est adopté à l'unanimité.

II - ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Gilles VOLDOIRE : conformément aux statuts et à la délibération du 7 avril 2014, le bureau est composé de 10 membres dont le président et les 4 vice-présidents. Historiquement, pour les cinq autres membres, il avait été convenu qu'il serait désigné un représentant par commune.

Le président propose de maintenir cette représentation de deux membres par commune et soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

Après délibération, le Conseil Communautaire accepte, à l'unanimité, que les cinq membres du bureau soit un représentant de chaque commune.

■ Monsieur le président procède à un appel à candidature pour la commune de Chauriat. Seul Guy MAILLARD est candidat comme membre du bureau pour la commune de Chauriat.

Le président procède à l'élection qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de son nom, chacun dépose un bulletin de vote dans l'urne.

Les résultats obtenus sont les suivants :

- * Nombre de bulletins dans l'urne : 23
- * Nombre de suffrages exprimés : 23
- * Majorité absolue : 12
- * Bulletin nul : 0
- * Bulletin blanc : 0
- * A obtenu :
 - **Guy MAILLARD : 23 VOIX**

■ Monsieur le président procède à un appel à candidature pour la commune de Dallet. Seule Marie-Thérèse THEVENET est candidate comme membre du bureau pour la commune de Dallet.

Le président procède à l'élection qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de son nom, chacun dépose un bulletin de vote dans l'urne.

Les résultats obtenus sont les suivants :

- * Nombre de bulletins dans l'urne : 23
- * Nombre de suffrages exprimés : 23
- * Majorité absolue : 12
- * Bulletin nul : 0
- * Bulletin blanc : 1
- * A obtenu :
 - **Marie-Thérèse THEVENET : 22 VOIX**

■ Monsieur le président procède à un appel à candidature pour la commune de Mezel. Seul Claude DELETANG est candidat comme membre du bureau pour la commune de Mezel.

Le président procède à l'élection qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de son nom, chacun dépose un bulletin de vote dans l'urne.

Les résultats obtenus sont les suivants :

- * Nombre de bulletins dans l'urne : 23
- * Nombre de suffrages exprimés : 23
- * Majorité absolue : 12
- * Bulletin nul : 0
- * Bulletin blanc : 2
- * A obtenu :
 - **Claude DELETANG : 21 VOIX**

■ Monsieur le président procède à un appel à candidature pour la commune de Pérignat-ès-Allier. Seule Fabienne POUPENEY est candidate comme membre du bureau pour la commune de Pérignat-ès-Allier.

Le président procède à l'élection qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de son nom, chacun dépose un bulletin de vote dans l'urne.

Les résultats obtenus sont les suivants :

- * Nombre de bulletins dans l'urne : 23
- * Nombre de suffrages exprimés : 23
- * Majorité absolue : 12
- * Bulletin nul : 0
- * Bulletin blanc : 2
- * A obtenu :

- Fabienne POUPENEY : 21 VOIX

■ Monsieur le président procède à un appel à candidature pour la commune de St-Bonnet-lès-Allier. Seul Jean-Louis HOSTALIER est candidat comme membre du bureau pour la commune de St-Bonnet-lès-Allier.

Le président procède à l'élection qui se déroule à bulletin secret. A l'appel de son nom, chacun dépose un bulletin de vote dans l'urne.

Les résultats obtenus sont les suivants :

- * Nombre de bulletins dans l'urne : 23
- * Nombre de suffrages exprimés : 23
- * Majorité absolue : 12
- * Bulletin nul : 0
- * Bulletin blanc : 2
- * A obtenu :

- Jean-Louis HOSTALIER : 21 VOIX

Mesdames Marie-Thérèse THEVENET et Fabienne POUPENEY, Messieurs Claude DELETANG, Jean-Louis HOSTALIER et Guy MAILLARD et ayant chacun obtenu la majorité absolue, sont proclamés membres du bureau de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier et sont immédiatement installés.

III - DELEGATIONS ACCORDEES AU PRESIDENT

Gilles VOLDOIRE : il fait lecture de la proposition de délibération adressée à chacun et précise que malgré ces délégations, s'il était confronté à une prise de décision importante, il réunirait le Conseil Communautaire.

Pour la ligne de trésorerie, l'ouverture est soumise au vote de l'assemblée, seul le déblocage peut faire l'objet d'une délégation.

Maurice DESCHAMPS propose d'accorder le déblocage de la ligne de trésorerie à hauteur de 200 000 € maximum.

Fabienne POUPENEY : il n'est pas fait mention d'une délégation pour les marchés publics. Il serait pertinent d'en rajouter une, ne serait-ce que pour parer aux urgences, par exemple l'achat d'un ordinateur qui tomberait subitement en panne. Elle propose de mettre 1 000 ou 2 000 €...

Il est également proposé de ne pas inscrire la délégation du droit de préemption dans la mesure où la Communauté de Communes n'a pas de compétence urbanisme.

La délibération finale serait donc la suivante :

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à un 1 000 € lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

- d'intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil communautaire ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes dans la limite fixée par le conseil communautaire ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 € ;
- d'autoriser, au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Après délibération, le Conseil Communautaire accepte,

- A 22 VOIX POUR
- A 1 ABSTENTION : Marie-Jo GRIFFON

la proposition ci-dessus et donne tout pouvoir au président pour signer tout document afférent à ces délégations.

Le président demande à Mme Marie-Jo GRIFFON si elle souhaite justifier son choix. Cette dernière pense qu'une telle délibération donne trop de pouvoir au seul président.

IV - AUTORISATION ACCORDEE AU PRESIDENT POUR DEPOSER PLAINTE AUPRES DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

Gilles VOLDOIRE : en mai 2006, la Communauté de Communes lancée la 2^{ème} tranche de travaux pour la réhabilitation du château de Mezel (grande salle voûtée et chambres).

Parmi les différents lots, le lot n°7 « Menuiseries extérieures » (attribué à l'entreprise SABATERRY) prévoyait la dépose de la porte de la cour intérieure (voir photos vues intérieures et extérieures ci-dessous) pour une restauration, conformément à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

L'ensemble des travaux qui devaient être réalisées par l'entreprise SABATERRY (fenêtres incluses) n'ont pas été terminés ou présentent des malfaçons. Après plusieurs courriers de relance du maître d'œuvre, des convocations auxquelles l'artisan ne s'est pas présenté, le Conseil Communautaire du 25 novembre 2013 avait laissé jusqu'au 19 décembre à l'artisan pour terminer son chantier.

M. SABATERRY n'a rien terminé et n'a jamais répondu ni aux appels téléphoniques ni aux courriers en recommandé. Le 19 décembre, un courrier de résiliation du marché lui a donc été envoyé.

Dans tous les courriers, il était demandé à M. SABATERRY, de reposer les portes qui avaient été enlevées et stockées dans son atelier mais en vain.

En février, la Communauté de Communes a saisi Maître Caroline LANTERO qui a fait deux mises en demeure à l'encontre du menuisier, restées elles aussi sans réponse.

Aujourd'hui, il est proposé, de déposer plainte auprès du procureur de la République pour vol et pour cela, il convient de donner une délégation au président.

Marie-Jo GRIFFON : les frais de justice seront au final plus importants que la valeur même de la porte.

Maurice DESCHAMPS : l'entreprise devrait être condamnée à ses dépens et devra donc rembourser les frais engagés par la Communauté de Communes.

Je pense que Monsieur SABATERRY a voulu prendre un chantier de restauration mais que ce n'était pas dans ses compétences. Il a été dépassé par la situation.

Après délibération, le Conseil Communautaire :

- A 22 VOIX POUR
- A 1 ABSTENTION : Marie-Jo GRIFFON

donne délégation au Président de Mur-ès-Allier pour engager une action en justice contre la SARL SABATERRY.

V - AUTORISATION POUR SIGNER LE NOUVEAU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la CAF, la Communauté de Communes et les cinq communes est arrivé à échéance le 31 décembre 2013. Celui-ci permet le financement de divers services et actions sur le territoire parmi lesquelles les centres de loisirs ou encore le Relais Assistanes Maternelles. Un bilan est demandé en 2014 et il convient d'autoriser le président à signer le nouveau contrat.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise le Président à signer tous les documents nécessaires au renouvellement du contrat enfance jeunesse.

VI - CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA COUR INTERIEURE DU CHATEAU DE MEZEL

Maurice DESCHAMPS : une subvention 20 994 € a été attribuée au titre de la DETR 2014 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) correspondant à 30 % de la dépense estimée à 69 980 € HT pour l'aménagement de la cour intérieure du château féodal de Mezel.

Les travaux seront les suivants : nivellement de la cour, création d'une terrasse, escaliers en sifflet, accès handicapés, éclairage des façades. Pour l'éclairage, il sera demandé une intervention du SIEG, ce qui permettra d'obtenir une subvention complémentaire.

Le bureau a souhaité lancé une consultation pour retenir un maître d'œuvre qui suivrait les travaux et se chargerait des dossiers de consultation des entreprises. La consultation a été lancée le 30 avril et deux réponses sont parvenues à Mur-ès-Allier.

Il est rappelé que le règlement de consultation prévoyait un classement des offres comme suit :

- Critère N°1 à 50 % : Prix de la prestation
- Critère N°2 à 40 % : Valeur technique
- Critère N°3 à 10 % : Délais d'exécution

Sur avis de la commission d'appel d'offres, le Conseil Communautaire,

- **A 22 VOIX POUR.**
- **A 1 ABSTENTION** : Marie-Jo GRIFFON
 - valide le rapport d'analyse des offres tel que transmis et présenté à chacun
 - accepte de retenir la société GEOVAL pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre au taux de 8.40 %
 - donne tout pouvoir au Président pour signer tout acte de ce marché

Monique POUMARAT : quel sera le délai de réalisation ?

Maurice DESCHAMPS : Géoval a prévu 4 mois de préparation (plans, consultation..) avant le lancement des travaux.

VII - ADHESION DE MUR-ES-ALLIER AU GROUPEMENT D'ACHAT DE GAZ NATUREL PROPOSE PAR LE CONSEIL GENERAL ET L'ADUHME

Monsieur le Président rappelle le courrier reçu du Conseil général du Puy-de-Dôme relatif à un projet de groupement d'achat de gaz naturel, en partenariat avec l'ADUHME.

En effet, avec l'application de la Directive Européenne sur l'ouverture des marchés de l'énergie, les communes et intercommunalités vont passer du statut d'abonné à celui d'acheteur d'énergie sur un marché de l'électricité et du gaz naturel élargi à des fournisseurs autres que les fournisseurs habituels.

Pour les contrats de fourniture de gaz naturel, les échéances sont le 1^{er} janvier 2015 pour les sites dont la consommation annuelle est supérieure à 200 MWh et le 1^{er} janvier 2016 pour ceux entre 30 et 200 MWh.

Le Conseil général propose, à l'ensemble des communes et intercommunalités :

- **de jouer sur l'effet volume d'achat pour accéder à des prix plus intéressants** que les tarifs réglementés de vente,
- **d'optimiser l'achat d'énergie** en limitant le nombre de contrats, en disposant de dates de début et de fin homogènes, des modalités de facturation simplifiées,

- **de renforcer une démarche de solidarité territoriale**, en permettant à toutes, quelle que soit la zone tarifaire concernée ou le volume de consommations, d'obtenir le même prix d'achat de l'énergie,
- **de mieux organiser le cadre de l'achat public**, tout en bénéficiant d'une ingénierie financière publique compétente : le Conseil général avec à ses côtés, en appui technique l'Aduhme, se propose de coordonner un groupement de commande et de structurer pour le compte des collectivités qui le rejoindront, le cadre administratif de l'achat.

Après une première d'intention sur l'adhésion de Mur-ès-Allier à cette démarche, il est proposé de confirmer l'engagement définitif de l'intercommunalité.

Bernard LEON : ce que je trouve gênant c'est que le fournisseur historique a réalisé les réseaux et maintenant, nous allons aller acheter le gaz chez un autre fournisseur.

François RUDEL : avant, il y avait un vrai service public, maintenant nous sommes obligés de rentrer dans la concurrence.

Fabienne POUPENEY : on peut regretter effectivement les modifications, cela étant maintenant c'est fait. Nous n'avons pas le choix : soit nous adhérons à un groupement d'achat soit nous devons faire un appel d'offres seul. Dans tous les cas, la nouvelle règle s'impose à nous.

Maurice DESCHAMPS : aujourd'hui, aucune entreprise n'a le monopole sur rien. Il ne faut pas oublier qu'EDF a réalisé des travaux avec d'importantes aides des collectivités territoriales et demain, EDF et GDF loueront leurs réseaux aux autres fournisseurs et ne seront pas perdants.

Si on compare avec la téléphonie, la concurrence a permis de faire baisser considérablement les prix ce qui a profité largement aux consommateurs.

Philippe DOMAS : il y a eu Maastricht. Dimanche il y a des élections. L'Europe de demain ne sera peut être pas l'Europe de hier. Il peut y avoir encore des changements, l'important est donc d'aller voter.

René LEMERLE : il y a deux débats différents. Si on parle de privatisation, nous devrions être à peu près tous d'accord. Aujourd'hui, la question est de savoir si on adhère à un groupement de commande ou si on se lance seul dans un appel d'offres. Et là, je rejoins Fabienne car, pour moi, nous n'avons pas vraiment de choix.

Claude DELETANG : il s'agit là d'une décision européenne. Il faut faire attention. Certains partis autour de cette table ne s'opposent pas au traité transatlantique qui est en train de s'organiser. Peut être que le futur sera différent mais aujourd'hui, je suis d'accord avec Fabienne, on nous impose cette mise en concurrence.

Gilles VOLDOIRE rappelle la question qui est de savoir si le Conseil Communautaire accepte, ou non, d'adhérer au groupement d'achat de gaz naturel proposé par le Conseil général.

Après délibération, le Conseil communautaire :

- **A 20 VOIX POUR**
- **A 1 VOIX CONTRE** : Marie-Jo GRIFFON
- **A 2 ABSTENTIONS** : Claude DELETANG – Bernard LEON.

approuve l'adhésion de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier au groupement d'achat pour le gaz naturel proposé par le Conseil général du Puy-de-Dôme,

- ⇒ **donne tout pouvoir** au Président pour signer tout document relatif à cette adhésion et aux modalités de mise en œuvre.

VIII – CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Gilles VOLDOIRE : un courrier a été adressé à chaque commune pour qu'elles nous désignent une liste de 4 commissaires titulaires dont un extérieur à la commune pour Chauriat, Dallet, Mezel et Pérignat et de 4 commissaires suppléants.

Cette commission intercommunale des impôts directs (CIID) statue uniquement sur les entreprises et les commerces, dans le cadre de la compétence Vie économique de la Communauté de Communes. Les intercommunalités doivent faire le même travail que les communes au niveau habitation avec un classement des locaux commerciaux.

François RUDEL : en revanche, ce sont bien les services fiscaux qui vérifient que toutes les entreprises sont bien à jour de leurs versements.

Commissaires titulaires		Commissaires suppléants	
Nom-Prénom	Commune	Nom-Prénom	Commune
Nicole NENOT	Chauriat	Maurice DESCHAMPS	Chauriat
Serge GAYTON	Chauriat	Nathalie MONIO	Chauriat
René LEMERLE	Dallet	Claudine CHARMEIL	Dallet
François RUDEL	Mezel	Claude ROUX	Dallet
Claude DELETANG	Mezel	Françoise LUNEAU	Mezel
Colette HENRION	Pérignat-ès-Allier	Madeleine GOMINARD	Lempdes
Denis RAMBAUD	Pérignat-ès-Allier	Jean-Pierre BUCHE	Pérignat-ès-Allier
Manuel PEREIRA DE SOUZA	St-Bonnet-lès-Allier	Eric BARBRY	Pérignat-ès-Allier
Sylvain MEDINA	St-Bonnet-lès-Allier	Jean-Louis HOSTALIER	St-Bonnet-lès-Allier
André FONTBONNE	Clermont-Fd	Agnès LUZUY	St-Bonnet-ès-Allier
Guy MAILLARD	Chauriat	Marc BRANDON	Chauriat
Pierre DESCHAMPS	Marseille	Christelle BLAVIGNAC	Chauriat
Michèle BENEDI	Dallet	Gérard SANCIAUME	Dallet
Jean WEBER	Dallet	Huguette RAYMOND	Dallet
Pascal BOITEL	Mezel	Gérard BLANCHAMP	Mezel
Nathalie DEZULIER	Mezel	Monique POUMARAT	Mezel
Fabienne POUPENEY	Pérignat-ès-Allier	Daniel BARBRY	Gerzat
Bernard LEON	Pérignat-ès-Allier	Olivier DUMAS	Pérignat-ès-Allier
Alain FREGONESE	St-Bonnet-lès-Allier	Didier DODEL	St-Bonnet-lès-Allier
Guy LAVAL	St-Bonnet-lès-Allier	Josette HOSTALIER	St-Bonnet-lès-Allier

Après délibération, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- décide de créer la Commission Intercommunale des Impôts Directs
- et après consultation des communes membres présente la liste des 40 membres potentiels désignés ci-dessus.

IX - DECISIONS MODIFICATIVES

Gilles VOLDOIRE : il précise, pour les nouveaux, que l'assemblée vote un budget primitif. Ensuite, au cours de l'année, des décisions modificatives peuvent être soumises à l'assemblée dès lors qu'il convient de constater par exemple une nouvelle recette, une dépense qui n'avait pas été programmée ou bien une dépense plus importante que prévue.

9.1 - Décision modificative pour le paiement d'Agree Studio

Cette décision modificative est nécessaire en raison de l'augmentation de la TVA en 2014 et concerne le paiement de la facture d'Agree Studio, agence qui a réalisé le nouveau site internet de Mur-ès-Allier. Le devis signé en 2013 mentionnait une TVA à 19.6 % et au moment du règlement, celle-ci est passée à 20 %.

INTITULES DES COMPTES	Diminution / Crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
OP : Opérations d'équip. Non indiv.		35.00		
Mobilier	2184 0002	35.00		
OP : Site internet				35.00
Matériel de bureau et matériel informatique			2183 38	35.00
DEPENSES - INVESTISSEMENT		35.00		35.00

9.2 Décision modificative pour le paiement des travaux de voirie et le constat des dotations réelles

Maurice DESCHAMPS : un avenant de 2 700 € HT avait été signé avec la COLAS pour les travaux de voirie communautaire mais n'ont pas été budgétisés, il convient donc de le prévoir dans une décision modificative. Une demande a été faite de la commune de Pérignat pour 3 000 € supplémentaires pour l'aménagement d'une plateforme pour les pompiers sur le chemin de Bellerive (zone d'Ecomarché et Gédimat), voirie d'intérêt communautaire, dépense qu'il convient également d'intégrer dans la décision modificative.

Bernard LEON : suite à la visite de la plateforme réservée aux services d'incendie route de Bellerive par le capitaine Jouve, il est nécessaire d'améliorer l'accès à la prise d'eau, soit par un "puits" dans l'étang (profondeur d'environ 2 m), au plus près de la plateforme, soit en créant un équipement fixe de puisage avec 2 prises d'eau :

- 1ère solution = 500 € HT environ
- 2ème solution = 5 000 € HT environ

⇒ Le conseil Communautaire souhaite retenir la première proposition.

Maurice DESCHAMPS : depuis la proposition qui vous a été soumise, la Communauté de Communes a reçu, aujourd'hui et avant-hier, deux devis complémentaires relatifs à :

- **La pose de grille de sécurité** pour les fenêtres du multiple rural de Chauriat situé en rez-de-rue. Celles-ci sont régulièrement forcées, ce qui abîme les fenêtres en bois et pose des problèmes de vol au niveau du commerce. Le montant est estimé à 961.40 € HT soit 1 153.68 € TTC.

- Les **nouvelles normes de basket** imposent de redessiner les raquettes selon les normes américaines de la NBA. Il convient donc de refaire le marquage au sol de la salle des sports de Pérignat pour un montant estimé à 2 302.30 € HT soit 2 753.55 € TTC.

Maurice DESCHAMPS rappelle que, conformément aux conventions d'utilisation de la salle signées entre Mur-ès-Allier et les cinq communes, le remboursement du coût de la salle incombe aux utilisateurs soit à la commune de Pérignat qui remboursera cette facture sur l'exercice 2015.

Enfin, l'Etat avait annoncé une baisse des dotations pour les collectivités et au budget primitif, le montant de la DGF a été minimisé au maximum. Finalement, le montant est de 17 545 € supplémentaires par rapport aux estimations et de - 793 € en dotation de compensation. Il convient donc de constater cette augmentation et de cette baisse de recettes :

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Virement à la section d'investissement	023	4 752.00		
Dépenses imprévues	022	12 000.00		
Dotation d'intercommunalité			74124	17 545.00
Dotation de compensation des groupements de communes			74126	- 793.00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		16 752.00		16 752.00
OP : Opérations financières				12 000.00
Virement de la section de fonctionnement			021 0001	12 000.00
OP : Création d'une halle de sports à Pérignat		5 000.00		
Autres bâtiments publics	213181 32	5 000.00		
OP : Voiries		7 000.00		
Immo. Corpor.en cours - Inst., matériel, outillage	23151 44	7 000.00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		12 000.00		12 000.00

VIII - QUESTIONS DIVERSES

Gilles VOLDOIRE : j'ai rencontré Marie-Jo GRIFFON qui lui a précisé qu'elle avait regretté une absence de présentation de la Communauté de Communes lors du conseil du 7 avril.

Pour répondre à cette demande, et comme cela l'avait été fait en 2008, une réunion de présentation, à l'attention de tous les élus municipaux, est organisée le mercredi 18 juin à 20 h à la salle polyvalente de St-Bonnet. A cette occasion, je vous invite à nous faire remonter les sujets que vous souhaiteriez voir aborder.

Amandine PENDINO : à cette occasion, y aura-t-il une présentation du personnel ?

Stéphanie VERGNIAUD : oui c'est prévu. Tout le personnel de Mur a déjà été informé de cette date et sera présent.

Serge GAYTON : le 7 juin prochain, je dois assister à la première réunion du SIEG. Y a-t-il des consignes de la Communauté de Communes ?

Maurice DESCHAMPS : cette première réunion consiste juste en l'installation du bureau, la place de président revenant à un conseiller général.

Pour terminer, François RUDEL présente le travail en cours sur l'aménagement du sentier de randonnée sur le puy de Mur, à savoir les deux projets de tables paysagères et les panneaux thématiques. Il indique également qu'une réunion aura lieu le 19 juin avec les commissions aménagement et culture afin de réfléchir à une manifestation autour de ce sentier, vers l'automne.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 h 30.